



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents: Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e) s :

Secrétaire : Romain DESBORDES & Jean CHARRY

OUVERTURE DE SEANCE :

Compte rendu du 14 janvier 2021 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. PERSONNEL COMMUNAL

➤ Monsieur le maire informe qu'au sein de l'école, un agent technique va être amené à effectuer des heures complémentaires à compter du 22 février 2021 en raison des nécessités de service dû à la COVID-19. Cela va permettre de réduire le temps de travail d'un agent mis à disposition par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, acceptent que l'agent technique effectue des heures complémentaires à compter du 22 février 2021.

➤ Monsieur le maire explique qu'un agent communal a demandé une augmentation de la prime IFSE lors de l'évaluation professionnelle annuelle.

Monsieur le maire fait une proposition à l'assemblée.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve l'augmentation de la prime IFSE telle que proposée par Monsieur le Maire.

2. BONS VACANCES CPA LATHUS

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'étudier la demande de partenariat entre le CPA de Lathus et la commune en vue de favoriser l'accès des enfants de la commune aux différents camps d'été 2021.

Le CPA Lathus, à proximité d'Adriers, propose aux enfants de 4 à 17 ans toute une gamme de séjours très variés et de qualité.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident :

- de voter une participation de 60 € du coût total du séjour, à raison d'un séjour par enfant domicilié sur Adriers
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint pour signer la convention afférente à ce dossier.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de passer une convention de mise à disposition de la rigoleuse communale avec la commune de Moulismes.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et sollicite l'avis du conseil municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la mise à disposition de la rigoleuse communale avec la commune de Moulismes ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci annexée ;
- Donne tout pouvoir à monsieur le maire pour sa mise en œuvre ;

Le prix du matériel est fixé à 40 € par jour d'utilisation. (cf. convention en annexe de la délibération)

4. REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE : MUTUALISATION AVEC LES SERVICES DE L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'au vu d'un projet de réhabilitation et/ou de réaménagement de la salle polyvalente, la commune ne dispose pas, en interne, de services compétents nécessaires à la concrétisation de cette opération et qu'il serait souhaitable de réaliser une convention avec les services de l'Agence des Territoires de la Vienne.

A cet effet, une proposition de missions est proposée. Elle s'articulera en 3 phases comprenant les éléments suivants :

- Phase 1 : Analyse des besoins et diagnostic de site ;
- Phase 2 : Proposition de scénario d'aménagement et de pré-programmation
- Phase 3 : Préparation du plan de financement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne un avis favorable à la mutualisation avec les services de l'Agence des Territoires de la Vienne ;
- Accepte la proposition de mission telle que définie ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'Agence des territoires et tout document relatif à cette affaire.

5. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Adriers est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre aux obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le contrat est conclu pour une durée de un an. Il prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et prend fin le 31 décembre 2021.

Le taux de la prime pour l'année 2021 est fixé à 5,18 %.

La base de la cotisation est constituée par le traitement brut indiciaire, la nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le contrat C.N.P. pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à l'Agence des territoires et tout document relatif à cette affaire.

6. DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) concernant le projet de réfection de la toiture de la boulangerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- sollicite l'État dans le cadre de la DETR pour l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} adjoint, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions : réunion de Conseil Municipal : jeudi 11 mars 2021 à 20 h 30 à la salle polyvalente
réunion du CCAS : vendredi 26 février 2021 à la salle polyvalente
commission des finances : vendredi 5 mars 2021 à 18 h 00
commission voirie : samedi 20 février 2021 à 9 h 00
- Chantiers :
Rue Principale : chantier à l'arrêt depuis le 8 février pour cas CODIV-19 puis congés pour 15 jours à partir du 12 février

Route de Plaisance : raccordement des boîtiers électriques
- Commerces :
Épicerie : ouverture au 1^{er} avril

Bureau de tabac : arrivée de la future gérante depuis le 11 février 2021
- Parc éolien Moullismes : arrêté de la Préfecture de la Vienne pour autoriser l'installation et l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 éoliennes et un poste de livraison
- CCVG : Monsieur le Maire fait parti des membres de l'exécutif, lors du Conseil Communautaire du 28 janvier 2021, il a été élu 3^{ème} Conseiller Délégué. Il est en charge des bâtiments et du visio-accueil.
- Distribution du journal municipal : la distribution aura lieu par les membres du CM au plus tard le samedi 13 février 2021.
- Atlas de la biodiversité communale : lancement d'un appel à projet par l'Office français de la biodiversité. Jean CHARRY va étudier ce qui peut être fait.
- Subventions 2021 : une enveloppe est attribuée à la commune par le Département de la Vienne. Un dossier peut être déposé au titre des volets 3 et 4. Demandes à faire avant le 31 mai prochain
- Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : Bernard SARRASIN ne souhaite pas se représenter après le 31 août 2021. Monsieur le Maire doit prendre contact avec Liliane QUERRIOUX.
- Situation financière au 11 février 2021 :

Entrées :	174 952,46
Recettes :	57 624,77
Dépenses :	49 601,37
SOLDE :	155 975,86 €



La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET

